



Ville de Palavas-les-Flots
Hérault

Affaire suivie par SECRETARIAT GENERAL
Tél : 04 67 07 73 00
@ : mairie@palavaslesflots.com

Nos références : 112- PCS / SAIP

Vos références :

Palavas-les-Flots le, 22 juillet 2014

INFORMATION A LA POPULATION

Objet : protection civile – système d'alerte et d'information des populations

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la commune vient d'être équipée d'un système d'alerte et d'information des populations. A cet égard, une sirène d'alerte financée par l'Etat a été installée sur le parking aérien de la Salle bleue (délibération du conseil municipal n°198/2013 en date du 12 décembre 2013).

Cet équipement destiné à alerter la population en cas d'événements graves fera l'objet d'essais mensuels.

Ainsi, tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, un test d'environ une minute composé de cinq émissions sonores sera effectué.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. *r. Jean-Henry*

Le Maire,

Christian JEANJEAN.

Information de la population sur la sirène d'alerte installée sur le parking aérien

Le système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) constitue un dispositif de proximité d'alerte à base de sirènes relevant de l'Etat et des collectivités territoriales.

La commune vient d'être dotée de ce moyen d'alerte par l'installation d'une sirène financée par l'Etat, sur le parking aérien situé à proximité de la salle bleue.

Déclenchement de la sirène.

Le déclenchement à distance de la sirène repose sur un logiciel national dont la commune sera dotée courant 2015

Déclenchement de la sirène en cas d'évènements graves.

Ce dispositif sera utilisé par les services préfectoraux en cas de crise réelle mettant en danger la population. Toutefois, le déclenchement par le personnel communal pourra également s'effectuer au titre des pouvoirs de police du Maire, dans le cas où l'imminence d'un danger est telle que la remontée d'information serait trop longue pour être relayée à la population.

Essais mensuels.

Afin de vérifier le bon fonctionnement de l'installation, des essais seront réalisés le premier mercredi de chaque mois, à midi.

Cet essai mensuel d'une durée d'environ 1 minute est composé de 5 émissions sonores séparées de 5 secondes chacune.

La première émission sera d'une durée de 10 secondes et les 4 suivantes seront de 7 secondes.

Signal d'alerte effective.

Le signal d'alerte est composé de trois cycles identiques aux essais mensuels séparés par une durée de 45 secondes environ.

Fin de signal d'alerte.

La fin du signal d'alerte est composée d'une émission sonore constante de 30 secondes